## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORINAIRE DU 24.10.22

### Résidence «Bel Air 65 » sise avenue Bel Air, 65 à 1180 Bruxelles.

#### 1. Signature de la liste des présences et nomination d'un président de séance.

L'AG ayant été régulièrement convoquée et le double quorum étant atteint, soit 6 propriétaires présents ou représentés sur 8 et 856 quotités sur 1102 concernant le bâtiment, et L'AG peut dès lors valablement délibérer.

L'AG nomme

comme présidente de séance et le syndic comme secrétaire.

# 2. Approbation des comptes, décharge au syndic, au conseil de copropriété et au commissaire aux comptes.

Reporté à la prochaine AG.

3. Travaux d'étanchéité de la terrasse du 6ème étage (avec inversion de la pente) & nouvelle évacuation à prévoir entre le 6ème et le 5ème étage.

Pour : unanimité	Contre : -	Abstention : -
------------------	------------	----------------

L'AG décide à l'unanimité de commander ces travaux à Gavreliuc pour la somme de 14458,40€ (si remplacement du plancher nécessaire).

4. Placement d'une corniche en zinc pour la récupération d'eau du 6ème étage.

	Pour : unanimité	Contre : -	Abstention : -
--	------------------	------------	----------------

Inclus dans le point 3.

5. Travaux d'étanchéités de la terrasse du 5<sup>ème</sup> étage avec nouvelle amorce.

Pour : unanimité	Contre : -	Abstention : -

Inclus dans le point 6.

<u>6. Renouvellement des étanchéités des balcons (+1,+2,+3,+4) ainsi que la D.E.P. de la façade avant du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> étage inclus et réparation de la façade après ces travaux.</u>

Accord unanime pour la somme de 4X4367,20€ + D.E.P. 10388,00€ (du sous-sol au 5<sup>ème</sup> étage + réparation du mûr du rez-de-chaussée).

7. Pose d'un isolant avec crépis sur le pignon gauche de l'immeuble.

<b>Pour :</b> unanimité	Contre : -	Abstention : -

Accord de principe sur ce point.

Des devis sont en attente.

PV AGE 24.10.22

8. Financement des travaux décidés & appels de fonds.

Pour : unanimité	Contre : -	Abstention : -
I I Uui • unammic	Control -	ADSICHUOH

Pas de fonds de réserve.

Cependant les deux retardataires de payements devront impérativement solder leurs arriérés pour fin 2022 au plus tard.

Les appels de fonds de réserve passent à 1500<sup>e</sup> par trimestre.

L'AG retient, pour autant que possible, la date du 14 février 2023 à 14H.

#### 9. Lecture du présent et PV et signature de celui-ci.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h40. Le présent PV sera conservé dans les archives de la copropriété.

Bruxelles le 24 octobre 2022.

PV AGE 24.10.22